



## ORPI Portes de France



Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur

BIEN A USAGE D'HABITATION				LOCATION	
5 000 € TTC	pour les prix inférieures	à	50 000 €	Frais d'Etats de Lieux	jusqu'à 3 € / m <sup>2</sup> A la charge du locataire et A la charge du bailleur
de 10% TTC	pour les prix entre	50 001 €	et 100 000 €	Visite, constitution du dossier, rédaction du contrat	jusqu'à 8 € / m <sup>2</sup> A la charge du locataire et A la charge du bailleur
de 9% TTC	pour les prix entre	100 001 €	et 150 000 €		
de 8% TTC	pour les prix entre	150 001 €	et 200 000 €	Frais d'entremise et de négociation	50 € A la charge du bailleur
de 7% TTC	pour les prix entre	200 001 €	et 250 000 €	Dans la limite d'un mois de loyer hors charge	
de 6% TTC	pour les prix entre	250 001 €	et 300 000 €		
de 5% TTC	pour les prix supérieurs	à	300 001 €		
ESTIMATION					
150 € Offert en cas de mise en vente à l'agence					

**AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS  
AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT**

Barème valable à compter du 17/09/2018 et du mandat numéro 2182

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial